

DÉPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE  
**DES DELIBERATIONS**  
DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE  
DE  
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

N°07.06.21

L'an deux mille sept, le 24 SEPTEMBRE

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PERRIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 18 septembre

Présents	25
Pouvoirs	5
Absents Excusés	3

**MEMBRES PRESENTS** : Jean-Claude PERRIN, Monique SALOMON, Jacques ROUSSEL, Marie-Odile ARMANDON, Yvon GUILABERT, Yves CLEMENT, René CASSAN, Bruno SANGLINE, Jean DELPRAT, Aline GOUZIEN, Jean CARDONA, France CANOSI (ex MARTINI), Bernard MOSNIER, Maryse GIACOMAZZI, Armand CHAMLA, Andrée DIEUL, Patrick MOYA, Marie-Christine TEBOUL, Agnès EZGULIAN, Corinne LE MEUT, Maryse REYMOND, Karim AGAOUA, Jean-Richard RICCI, Michel RE, Philippe NAYMEH.

**POUVOIRS** : Amapola VENTRON à Monique SALOMON, Sylvie SEROPLAN à Jean-Claude PERRIN, Claudine EUTEDJIAN à Marie-Odile ARMANDON, Louis GROULLER à Bruno SANGLINE, Pascale ENDERLE à Maryse REYMOND.

**ABSENTS EXCUSES** : Régine MOINE-LONGUET, Sandrine FRANC, Claude VECCHIONI (arrivé à 19h15 délibération n°07.06.24).

Corinne LE MEUT a été élue secrétaire.

**OBJET :**  
**IMPOSITION D'UNE**  
**DECLARATION**  
**PREALABLE POUR**  
**CLOTURES SUR LE**  
**TERRITOIRE**  
**COMMUNAL**

Monsieur le Maire expose/

Suite au décret du 5 janvier 2007 réformant les autorisations d'urbanisme, le nouveau régime de la déclaration préalable est défini par le nouvel article R 421-12 du Code de l'Urbanisme.

Cet article précise que l'édification d'une clôture doit être précédée d'une déclaration préalable lorsque l'organe délibérant de la Commune a décidé de soumettre les clôtures à déclaration.

Les membres de la Commission Urbanisme de la Commune et Travaux, réunis le 18 septembre 2007, ont émis un avis favorable.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'imposition d'un dossier de déclaration préalable pour une clôture sur tout le territoire communal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu l'avis de la Commission Urbanisme de la Commune et Travaux,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

**A l'unanimité,**

**APPROUVE** l'imposition d'un dossier de déclaration préalable pour une clôture sur tout le territoire de la Commune.

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits  
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire,  
Compte-tenu de la réception en  
Sous-Préfecture le : 02/10/07  
et de la publication le : 02/10/07

Jean-Claude PERRIN,  
Maire.

